

## **PROGRAMME D'AIDE –CONSEIL À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE**

### **Description du programme**

Le **programme d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale**, entièrement administré par la MRC des Maskoutains, vise à verser une aide financière pour la préparation d'esquisses et le conseil auprès d'un architecte spécialisé en patrimoine. Cet architecte est désigné par la MRC. Vous pouvez par la suite planifier vos projets de rénovation en tenant compte des solutions proposées par l'architecte.

La MRC des Maskoutains débourse le montant des honoraires de l'architecte. Cependant, des frais d'ouverture de dossier de 50 \$ sont exigés. Ce montant pourra être remboursé lorsque vous aurez démontré à la MRC que vous avez obtenu un permis auprès de la Ville pour l'exécution des travaux prévus dans les plans remis par l'architecte.

### **Comment déposer une demande**

Vous devez compléter le formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains (805, avenue du Palais) et au service de l'Urbanisme (955, rue Morison).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le dépliant du programme ou contacter la MRC des Maskoutains au 450 774-5026.